

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine. le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD propriétaire gérant

2 PATACONS par mois.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

QUESTION D'ITALIE.

PRESIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

Séance du 11 mai 1849.

(Suite)

A deux heures, la séance est ouverte.

Le procès verbal est lu et adopté.

Au commencement de la séance, nous remarquons M. Odilon Barrot, président du conseil, s'entretenant vivement avec M. Armand Marrast, entouré d'un grand nombre de représentants, parmi lesquels nous remarquons presque tous les membres du bureau de l'Assemblée et paraissant suivre avec un grand intérêt le dialogue. M. Odilon Barrot tient à la main un papier ayant la forme d'une lettre. Une extrême agitation règne dans l'Assemblée.

On nous annonce que la lettre écrite par M. le président de la République au général Oudinot a été mise à l'ordre du jour de l'armée, avec commentaire de M. le général Changarnier et que cela va encore aggraver la discussion qui va s'engager. M. O. Barrot se retire et est remplacé par M. Ledru Rollin, Buchez, J. Favre, Degoussé, etc., dont les gestes trahissent l'émotion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les affaires d'Italie.

Nous remarquons que tous les ministres ont quitté leurs bancs, ce que M. Goudchaux montre à plusieurs reprises d'un air consterné.

M. Ledru Rollin.—La séance est ouverte depuis une heure, l'ordre du jour était fixé, et cependant les ministres ne sont pas présents, en dépit de l'invitation qui leur en a été faite. Il faut que l'Assemblée suspende sa séance, et qu'une nouvelle invitation soit adressée au ministère de se rendre dans l'Assemblée nationale.

M. Aylies.—Il y a un projet de loi d'intérêt local.

M. le Président.—Les ministres tiennent conseil en ce moment. Aussitôt le conseil terminé, ils se rendront à l'Assemblée. La séance va être suspendue pendant quelques minutes.

MM. les ministres arrivent successivement. Ils sont à l'instant entourés par un grand nombre de membres de la droite qui paraissent les interroger avec anxiété.

La séance est reprise.

M. Ledru Rollin.—Citoyens, depuis hier la question italienne a pris de proportions nouvelles. Un document que je soumetts à votre étonnement, je pourrais dire à votre indignation, vous prouvera que ce qui se passe à Rome est en parfaite harmonie avec ce que nous voyons ici depuis quelques jours. C'est un plan de contre révolution complet en ce qui concerne les affaires de Rome; il est certain que notre intervention n'était point réclamée par les populations, et que par conséquent, le général en chef, dont je n'apprécie pas la conduite au point de vue stratégique, le général en chef a du moins agi légèrement et méconnu la pensée du premier vote de l'Assemblée, et cette imprudence nous a coûté la vie d'un grand nombre de nos braves soldats, d'un plus grand nombre qu'on ne vous l'a dit. J'ai là deux lettres de deux officiers dont je ne puis dire les noms (à droite: rires), qui me confirment cette triste nouvelle.

Je disais hier, d'après un autre correspondant, que nos soldats auraient été trompés, qu'on ne les avait entraînés au combat qu'en leur faisant croire que les Napolitains se trouvaient derrière les barricades et qu'ils opprimaient la République. Edifiée sur le caractère de l'expédition, l'Assemblée n'a pas hésité à se prononcer pour la ramener à son but. Comment a-t-il été répondu à ce vote? Par une lettre qu'on avait voulu excuser comme confidentielle, mais que maintenant, par suite d'un document que je ne sais comment qualifier, a pris un caractère officiellement scandaleux. Cette lettre, le général en chef qui commande à Paris vient de l'adresser à tous les généraux de brigade, avec l'invitation de la faire connaître à tous les degrés de la hiérarchie. Cette lettre est accompagnée

d'un commentaire où il est dit, entre autres, que cette conduite du chef de l'Etat contraste avec la conduite de certains hommes qui voudraient envoyer à nos soldats, au lieu de renforts, un désaveu. (Murmures à gauche.)

Citoyens, si vous êtes des hommes vous répondez à cet insolent défi par un éclatant désaveu. (Longue agitation.)

Citoyens, la contre révolution est à nos portes; nous la soutenons au dehors dans une guerre entreprise contre Rome sous prétexte de religion. (Rumeurs à droite). La religion est avec le peuple qui se bat pour la liberté, en exposant le saint sacrement sur les barricades, pour empêcher le rétablissement du pape.

M. Dupin.—Pour empêcher le pape d'être rétabli.

L'orateur termine en proposant l'Assemblée de rédiger une adresse à la constituante romaine, par laquelle on lui offre la paix en reconnaissant la République. (Agitation.)

M. O. Barrot.—La proposition qui termine le discours du préopinant pose brutalement la question. J'espère qu'il en sera fait justice. (Bruit) En vérité, je ne comprends pas la conduite de certains hommes. L'insistance avec laquelle on appuie sur un échec qu'on aggrave de toutes les manières qu'on exagère, semble révéler le sentiment qui est au fond de ce débat, et nous porte à croire qu'on la saisit comme une bonne fortune. (Explosion de murmures.—Cris à l'ordre! à l'ordre!)

M. J. Favre.—Je demande la parole.

M. Flocon.—Je demande le rappel à l'ordre du ministre.

M. Odilon Barrot.—On a d'étranges notions de la liberté de la tribune sur certains bancs. On nous jette incessamment à la face des accusations de trahison, (Où? où!) sans nous permettre de répondre nous sommes accusés.

A gauche.—Condamnés.

M. Odilon Barrot.—Condamnés par un tribunal que nous ne reconnaissons pas; heureusement nous avons d'autres juges d'abord dans cette Assemblée, à la loyauté de laquelle je fais un solennel appel. (Bravos à droite.)

Nous avons le pays, ce juge souverain qui dans quelques heures sera appelé à se prononcer, et nous l'espérons, rendra justice à ce gouvernement qui a rendu au pays un peu d'ordre. (Interruptions violentes à gauche.)

M. Clément Thomas.—On verra demain.

M. Odilon Barrot.—Je suis bien aise de cette interruption, elle me permettra de déchirer le voile. Je sais qu'on n'attend qu'un prétexte pour faire appel à la violence. (Agitation prolongée.)

M. Clément Thomas.—Permettez que je m'explique. Je veux dire que votre politique nous a amenés à la veille d'une guerre civile. (Explosion.)

M. Odilon Barrot.—La guerre civile, mais ce serait l'acte à la fois le plus criminel et le plus insensé. La guerre civile au moment où le pays est appelé à exprimer sa volonté par le suffrage universel. (Bravos à droite.)

La responsabilité de cette guerre impie retomberait sur vous sur qui? Sur ceux qui mettent quelque chose au-dessus du suffrage du souverain; sur ceux qui, avant que cette Assemblée fût réunie, ne s'occupaient qu'à la dégrader, la déconsidérer, et plus tard, au 15 mai, venaient l'envahir; sur ceux qui, après le 10 décembre, s'efforçaient de dégrader l'élu du pays. (Bravos à droite.) Elle retomberait, la responsabilité, sur ceux qui, ne reconnaissant d'autre règle que leur orgueil (Bravos à droite), ont déjà mis la société à deux doigts de sa perte. (Acclamations nombreuses.) Ah! s'ils avaient foi dans le jugement du pays, dans leurs convictions, feraient ils ainsi appel à la violence, à la force. Je l'avoue, un pareil spectacle m'indigne et m'afflige. Je m'afflige de tout ce qui peut être une occasion de conflit, de quelque part qu'elle vienne; et aussi, quand une lettre a paru dans les journaux qui pouvait alarmer les susceptibilités de l'armée, je me suis empressé de donner des explications, qui ont paru satisfaire une grande partie de l'Assemblée; j'ai déclaré que cette lettre était toute sympathique et qu'elle ne pouvait engager ni la politique du cabinet, ni celle de l'Assemblée; mais ce matin j'ai appris, par M. le président de l'Assemblée, que cette lettre avait paru avec un commentaire qui tendrait à lui donner celui qui l'a faite, au risque

de créer des embarras au gouvernement, dont la situation est déjà si difficile. En ce qui concerne les affaires, aucun document nouveau ne nous étant parvenu, la discussion ne peut donc continuer.

Mais, je le répète, l'expédition n'a jamais et n'aura jamais le caractère qu'on lui prête. Nous n'allons pas en Italie pour imposer un gouvernement, nous allons pour remplir une mission d'humanité et de liberté. L'Assemblée a rendu un vote contre lequel je n'ai jamais eu la pensée de m'insurger; le cabinet veut ce que l'Assemblée veut. Et l'Assemblée ne veut pas sans doute reconnaître ce gouvernement qui, lorsque nos soldats se présentaient en amis, les a regus à coups de canon. (Bravos à droite. —Rumeurs à gauche.)

On demande un vote de l'Assemblée; moi aussi je le provoque; car s'il pouvait être ce que l'on désire, il soulèverait le pays tout entier. (Bravos à droite.)

Je laisse de côté les déclamations: ce sont des conclusions qu'il faut en ce moment. Nous avons peut-être eu un tort, nous qui avons pris cette difficile mission de conciliation, de nous interposer entre des passions ennemies. Nous avons eu un tort peut-être, c'était de ne pas poser la question assez résolument. Il faut sortir de cette position de juste milieu, et nous demandons que ceux qui sont de l'avis de M. Ledru Rollin aient le courage de venir formuler leurs opinions à la tribune. (Agitation.)

M. Barrot, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de représentants.

M. Clément Thomas.—L'interprétation de quelques unes de mes paroles tendrait à faire croire que je suis un homme d'anarchie, que j'appelle de tous mes vœux la guerre civile. A Dieu, ne plaise, une seule fois j'ai eu le malheur de me mêler à la guerre civile et vous savez de quel côté j'ai combattu. J'ai la plus haute estime pour le caractère personnel de M. le président du conseil; mais je vois avec regret sa politique, je le vois avec peine se mêler à tous ces hommes prétendus honnêtes et modérés qui ne sont que la mauvaise queue de la réaction de 1815. (Rumeurs à droite. Adhésion à gauche.) Je veux l'ordre, sans doute, mais je veux aussi la liberté et ne les sépare pas, et si cette dernière était menacée, je serais des premiers à la défendre.

M. J. Favre.—M. le président du conseil a laissé échapper une parole qui a excité à bon droit vos généreux murmures. M. le président du conseil a dit que le sang de nos soldats était exploité par nous comme une bonne fortune. C'est une vieille tactique, tactique suivie par tous les pouvoirs aux abois, et qui consiste à calomnier ses adversaires au lieu de leur répondre; mais il ne faut pas que l'Assemblée se laisse entraîner dans le piège que M. le président du conseil a tendu volontairement. (On rit.)

Il ne faut pas que l'Assemblée perde de vue le véritable terrain de la question et qu'elle prenne une résolution à la hauteur de sa dignité. (Bravos à gauche.)

Si la Constitution a été violée, les ministres ont méconnu les volontés de l'Assemblée et dénaturé complètement le caractère de ses votes. Devons-nous le tolérer? non sans doute.

M. le ministre a parlé de ceux qui mettent leur orgueil au-dessus du suffrage universel. Il les a qualifiés de factieux; mais ceux-là ne sont ils pas aussi des factieux qui mettent leur orgueil au-dessus de l'Assemblée souveraine? (Adhésion à gauche.)

Vous prétendez que vous marchez en parfait accord avec l'Assemblée. Est-il vrai oui ou non qu'une proclamation a été adressée par le général en chef à l'armée, dans laquelle il déclare aux soldats que nous marchons sous le drapeau de Pie IX. Cette proclamation, que le ministère déclare ne connaître que par nous, si elle est apocryphe, pourquoi le *Monteur* ne l'a-t-il pas démentie. Cette pièce est donc officielle et vous savez comment elle est en harmonie avec le vote de l'Assemblée.

Pour prouver que l'expédition contre Rome n'avait pas un caractère hostile, on nous disait que le général en chef était parti sans artillerie, et nous apprenons par une lettre du ministre de la guerre de Rome, que le canon avait été tiré contre l'église Saint-Pierre, qui en portait les marques. Cette lettre nous apprend que l'armée française a perdu 600 hommes, sans compter 250 prisonniers. Ces prisonniers, officiers et soldats, étaient indignés: ils disaient

qu'on les avait trompés et s'offraient à combattre dans nos rangs. (dit la lettre) — (Explosion de murmures à droite.) L'Assemblée se méprend : qu'elle me laisse achever. J'ai dit que nos soldats s'offraient de combattre contre les Autrichiens.

Une voix à droite. — C'est un appel à la désertion.

M. le ministre de la marine se lève avec véhémence et proteste énergiquement.

M. J. Favre. — Je ne veux pas prolonger cet incident. Je termine par une dernière citation. La grande corniche de Saint-Pierre. (Assez ! assez ! à droite.)

M. le Président. — Vous n'avez pas le droit d'interrompre. Laissez parler l'orateur.

M. Taschereau. — Comment nous n'avons pas le droit d'interrompre. Je vous rappelle à l'ordre.

M. J. Favre. — La grande corniche de St-Pierre. (Rires.) La grande corniche de St-Pierre. (Allons donc ! allons donc !) Il est étrange que ceux qui naguère se plaignaient des interruptions dirigées contre M. le ministre des affaires étrangères, veuillent aujourd'hui en imposer par l'oppression de leurs murmures. (Rumeurs à droite.)

M. Manuel. — Je demande la parole pour un rappel au règlement : Dans les assemblées délibérantes, il est d'usage qu'on ne supporte que par tolérance la lecture de documents étrangers.

Devons nous permettre aujourd'hui qu'on abuse de cette tolérance pour donner lecture d'un document qui blesse à bon droit les susceptibilités de l'Assemblée. (L'ordre du jour ! l'ordre du jour ! M. le président devait au moins consulter l'Assemblée.)

M. le Président. — Rien dans le règlement ne m'autorisait à le faire. Je donne la parole à M. J. Favre.

M. J. Favre, après quelques mots sur l'incident, revient à la question. La grande corniche. (Rires.)

La séance continue.

(La suite au prochain numéro)

MONTEVIDEO.

9 AOUT 1849.

INTERVENTION ANGLAISE DANS LE RIO DE LA PLATA.

LE DISCOURS DE LORD LANSDOWNE.

(Suite et fin.)

« Non, lord Lansdowne ne pouvait pas l'ignorer : le noble marquis sait tout cela ; et cependant il présente ces lieux communs d'une manière isolée, sans liaison avec leurs véritables causes. Il les présente soit comme un état normal et permanent, soit comme l'action protectrice de ce gouvernement absolu dont il n'ose pas, néanmoins, s'avouer le défenseur. On prétend que des phénomènes qui se produisent, non par un effet du système de Rosas, mais en dépit du système de Rosas et par des causes purement naturelles, des causes forcées et indépendantes de sa volonté, doivent lui être attribuées, qu'elles doivent tourner à sa gloire ! Autant voudrait lui attribuer le mérite d'un hyver doux et d'une récolte abondante.

« Mais admettons pour un instant la complète exactitude de tous ces jugemens ; admettons également que, ainsi que l'espère le ministre de la Grande Bretagne, M. Southern soit reçu en son caractère officiel et termine avec Rosas un arrangement qui assure aux négociants anglais la continuation et l'accroissement graduel, mois par mois, de ce trafic si avantageux sous le gouvernement absolu de Rosas ; y aurait-il dans tout cela un motif de satisfaction pleine et entière pour le gouvernement anglais ?..... C'est ce dont nous doutons fort.

« Nous avons déjà dit que nous partions de ce fait — que la Grande Bretagne est intervenue en 1845 et a exigé quelque chose de Rosas ; — quelle était cette chose ? Si son gouvernement veut que ses promesses officielles méritent quelque créance dans l'avenir, il faut qu'il n'oublie pas que, suivant les déclarations répétées et solennelles qu'il a antérieurement faites, sont but principal et essentiel était d'assurer et de soutenir l'indépendance orientale, de l'entendre et de la faire consister de la même manière et dans le même sens que Montevideo l'entend et la soutient. »

Le Comercio continue à analyser ainsi le discours de lord Lansdowne et à démontrer avec la plus complète évidence tout ce que cet étrange discours contient d'errone, de superficiel, et d'inconsidéré. Nous regrettons que le format et la nature de notre journal ne nous permettent pas de reproduire en entier tout ce que le Comercio dit de bon et d'opportun sur cette matière, dans les cinq ou six articles qu'il lui a consacrés. Son examen porte principalement sur les cinq points suivants :

1° Le grand vide qui existe dans ce discours à l'égard de la question capitale de l'indépendance orientale.

2° Le point relatif à la cessation de l'action commune des deux gouvernements interveneurs.

3° Celui qui a rapport au procédé de lord Howden et à son approbation de la part du cabinet anglais.

4° Le refus de réception de M. Southern.

5° Et enfin, les insultes que la couronne d'Angleterre a reçues de Rosas, dans les divers messages que ce dernier a adressés à la salle des représentants de Buenos-Ayres.

Le Comercio dit en terminant cette revue du plus édifiant des discours parlementaires d'un ministre de la Grande Bretagne :

« C'est ainsi qu'on a traité dans la chambre des lords cette affaire grave et compliquée de la Plata, et ses incidents, la première fois qu'elle y a été examinée avec quelque attention. Nous ne doutons point un seul instant que la chambre ne désirât sincèrement être éclairée sur ce sujet ; mais nous avons de fortes raisons pour croire que les éclaircissements que lui a procuré ce discours sont bien honteux et bien trompeurs. Ce discours n'est au surplus qu'un mélange confus d'inexactitudes, de raisons évasives et de réticences ; et il faut convenir que l'art brillant qui séduit, ou la solidité qui persuade, n'y domine certainement pas. »

ATTENTION !

Le discours ambigu de lord Lansdowne a été prononcé dans la séance du 23 avril, et l'on a vu que, sous le prétexte que le noble marquis avait oublié de toucher le point important de l'indépendance orientale, lord Harrowby avait, le lendemain, exprimé le désir de savoir si dans quelque négociation que ce fut sur l'Etat Oriental, on tiendrait compte de l'indépendance de cette République ; à quoi le ministre avait répondu qu'il ne pouvait pas offrir une explication plus nette que celle qu'il avait donnée la veille ; c'est à dire que dans tout arrangement avec Rosas, « on prendrait en considération les intérêts des pouvoirs de l'autre rive de la Plata. »

Lord Harrowby ne s'est pas tenu pour satisfait et après s'être assuré de l'appui de lord Aberdeen, il est revenu de nouveau à la charge, dans une séance de la chambre haute du parlement britannique, le 22 mai : nous trouvons dans le Journal du Havre du 24 et 25, ce qui suit :

« Dans la séance du 22, la conversation suivante s'est engagée sur les affaires de la Plata :

Le comte de Harrowby. — Je désire savoir si un arrangement a été conclu avec le général Rosas, relativement aux affaires du Rio de la Plata, comme l'ont annoncé les journaux, et si le gouvernement a ratifié l'arrangement.

Le Marquis de Lansdowne. — Une négociation est engagée et non terminée. Je pense qu'il y aura un résultat satisfaisant.

Le comte d'Aberdeen. — L'arrangement sera satisfaisant, si l'on adopte les bases que j'ai proposées. Il faut surtout insister sur l'indépendance de Montevideo, que l'Angleterre a garantie.

« Le marquis de Lansdowne a répondu au noble lord que la convention à intervenir, quelle qu'elle soit, repose sur les bases proposées par M. Hood ; quand aux modifications qui auraient pu y être apportées, il en ignorait encore la nature, mais il est peu probable (dit-il), qu'elles dérangeraient essentiellement l'économie de l'arrangement proposé par l'envoyé anglais. »

L'incident n'a pas eu d'autres suites.

Le Comercio del Plata, d'hier, donnait la nouvelle suivante :

« Nous avons vu une lettre de Rio de Janeiro, laquelle dit, en se référant à une autre lettre de Londres, très digne de foi, que le gouvernement anglais a vu avec mécontentement les propositions de Rosas, envoyées par M. Southern ; qu'il exige qu'on y fasse plusieurs changements ; et que l'on croyait que ce packet porterait à M. Southern les ordres ou avertissements nécessaires. »

AFFAIRES DE LA PLATA.

Sous le gouvernement actuel, comme sous la monarchie les renseignements sur notre politique extérieure nous parviennent par l'Angleterre.

Des interpellations ont eu lieu à la chambre des lords au sujet du traité avec Rosas par M. Southern. Lord Aberdeen a déclaré que tout traité avec le dictateur Rosas était inacceptable tant qu'il ne connaîtrait pas la complète

et entière indépendance de la République orientale de l'Uruguay. Lord Lansdowne a répondu qu'effectivement le nouveau traité était établi d'après les bases Hood modifiées, et qu'il y avait lieu de conférer à cet égard avec le gouvernement français.

Nous avons déjà annoncé qu'un traité congu sur de pareilles bases était inacceptable ; mais qu'il y ait un traité ou qu'il n'y en ait pas, il est indispensable de diriger sans aucun retard des forces quelconque dans le Rio de la Plata.

(Le National.)

Par arrêté du président de la République, du 4 mai, M. COCHET, précédent chancelier à Varsovie, a été nommé chancelier du Consulat Général de France à Montevideo, en remplacement de M. de Goussencourt.

Le packet anglais Spider, arrivé ici le 8 de ce mois, et parti de Rio de Janeiro le 26 juillet, nous a apporté des journaux de France, qui vont jusqu'au 3 juin. Nous commençons aujourd'hui à en donner des extraits. Les deux nouvelles les plus importantes sont : l'installation sans bruit, de l'Assemblée Législative, qui a remplacé l'Assemblée Nationale, le 28 mai, et le changement de ministère.

L'Assemblée Législative a choisi pour son président d'âge, le vénérable Kératry, qui a prononcé le discours d'ouverture. Dans la séance du 1er juin, M. Dupin a été élu président permanent, et dans celle du 2, M. Odilon Barrot a lu le décret suivant :

« Au nom du peuple Français, le Président de la République décrète :

- 1° La démission des ministres est acceptée.
- 2° Sont nommés ministres, les citoyens :

- ODILON BARROT, — à la justice, président du conseil en absence du président de la République.
- DUFAURE, — à l'intérieur.
- TOCQUEVILLE, — aux affaires étrangères,
- RULHIÈRES, — à la guerre.
- FALLOUX, — à l'instruction publique.
- PASSY, — aux finances.
- TRACY, — à la marine.
- LANJUNAIS, — au commerce.
- LACROSSE, — aux travaux publics.

M. Odilon Barrot a annoncé en même temps que, le 4 juin, le ministère présenterait à l'Assemblée Législative le message que le président de la République doit lui adresser, conformément à la Constitution.

Le Journal du Havre annonce que le brick de guerre l'Entreprenant, avait reçu ordre de se préparer à partir pour la Plata, afin de porter des dépêches à l'amiral Lepréteur.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PATRIOTE.

Paris, le 3 juin 1849.

Mon cher M....

Les événements qui s'accomplissent dans la péninsule sont venus fort inopportunément retarder la solution de la question à laquelle est lié le sort de vos braves camarades et celui de dix à douze mille citoyens français, dont je défend ici la cause avec le zèle que m'inspire la confiance qu'ils ont placée en moi.

Les complications les plus inexplicables ont surgi de l'affaire de Rome. Les libéraux italiens, unis aux républicains de tous les points de l'Europe, réunis dans la ville éternelle, paraissent décidés à s'ensevelir sous les ruines pour obliger l'armée française à respecter l'article 5 de la Constitution française : « La République Française respecte les nationalités, etc. » de son côté cette armée et son chef témoignent l'intention bien arrêtée, d'entrer de toute manière à Rome, épargnant toute fois s'il est possible, l'effusion du sang.

Vous comprenez bien qu'une pareille situation ne peut se prolonger ; mais en attendant elle paralyse les bonnes intentions du président de la République Française et celle des ministres qui nous sont favorables. Et comme si ce n'était pas assez de ces vives préoccupations, pour distraire et détourner l'attention, des affaires de la Plata, une crise ministérielle est venue un moment, nous menacer d'un ajournement bien préjudiciable aux graves intérêts que compromet cette importante question. Mais heureusement la nouvelle composition du ministère qui a été connue hier, ne change rien aux chances de salut que nous offre la combinaison qui vient de se dissoudre en

partie. M. Odilon Barrot reste à la justice comme président du conseil; MM. Passy, Tracy, Rulhières, Lacrosse, de Falloux, gardent leurs portefeuilles. M. de Tocqueville remplace M. Drouyn de Lhuys aux affaires étrangères; M. Dufaure est nommé ministre de l'intérieur, et M. Lanjuinais ministre du commerce.

On assure que l'ordre d'attaquer Rome est parti et a dû arriver au camp du général Oudinot le 1er ou le 2 juin, le succès n'est pas douteux, déjà un grand nombre des français qui résidaient dans cette ville l'ont quittée, et se sont retirés à Civita Vecchia, suivant les conseils de M. Lesseps. Quelques uns, mais en petit nombre, parlent de s'unir à Garibaldi pour aller organiser des bandes dans les Abruzzes et la Calabre. D'autres, et ce sont les plus exaltés sont résolus à ne pas quitter la place et déclarent qu'ils s'enseveliront avec les romains sous les murs de Rome.

Pour ma part et malgré ces déclamations, je ne crois pas que la défense soit bien redoutable, et j'espère que cette affaire sera bientôt terminée. Tous les bons citoyens le désirent aussi; mais moi surtout, car je pourrai alors vous annoncer le départ des volontaires, dont on a peine à calmer l'impatience. Les débats passionnés qui ont terminé la session de l'Assemblée constituante et ceux qui ont ouvert celle de la législative, sont des motifs suffisants à vous expliquer le retard apporté à ce départ.

La demande d'un crédit provisoire destiné à l'embarquement du premier convoi de la colonne expéditionnaire, va être présentée à l'Assemblée législative. Tout concourt pour nous faire croire que ce crédit sera voté avec la même unanimité que le subside. M. Thiers est toujours bien disposé pour votre cause, il entraînera tous les membres de la droite avec laquelle il vote; quant à la gauche elle ne vous sera pas hostile, car cette affaire n'est pas une question de parti, mais bien une question nationale, comme l'a victorieusement prouvé le vote significatif de l'Assemblée constituante.

Il sera peut-être difficile de modérer l'impatience des volontaires et d'obtenir qu'un choix soit fait pour le premier départ, car tous voudront en faire partie, tellement est grande l'envie qu'ils éprouvent de voler à votre secours. Je suis en rapports continus avec ces braves, ils me témoignent la plus grande confiance et la plus vive sympathie. Il n'en est malheureusement pas de même à l'égard de M. E. dont le système d'apathie et de temporisation les révolte. Dans leur impatience ardeur, ils l'accusent l'indifférence, à tort je crois, car étant revêtu d'un caractère officiel pour s'occuper de la question il a dû s'en occuper, puisque le gouvernement lui a fait savoir qu'aussitôt que l'Assemblée législative serait constituée, elle s'occuperait de l'emprunt pour l'expédition dont les éléments, personnel et matériel, sont tout prêts.

Si le packet eut tardé un jour de plus, j'aurais pu vous faire parvenir le message du président de la République qui doit être communiqué demain à l'Assemblée. Il est impossible que ce document officiel ne contienne pas un paragraphe favorable aux intérêts que vous défendez, car la séance du 30 avril a été une des plus imposantes de la session, et le vote qui l'a close, une déclaration pour ainsi dire inouïe dans l'histoire des parlements.

M. de Mareuil est à Paris depuis une huitaine de jours. Il travaille dans l'intérêt de Rosas; mais ainsi que M. Emile de Girardin, il s'efforce de faire étaler ses mensonges dans les colonnes du journal *La Presse* et dans celles du *Courrier du Havre*, mon zèle ne se ralentira pas, et je les démasquerai, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire ainsi que vous pourrez le voir par les journaux que je vous envoie.

Il est ici encore un autre ennemi, peu redoutable il est vrai, c'est ce M. Drouard, le prétendu colonel des volontaires français. Il a essayé de se faire admettre parmi les braves enrôlés parisiens au moyen des papiers qu'il s'est fait donner par M. Elauri, malgré tous vos efforts pendant que vous étiez ici l'année dernière; mais ainsi que vous l'avez fait, j'ai fait connaître cet intrigant, et il a été chassé par les officiers et mis à la porte du local où ils se réunissent; un pareil homme est indigne de figurer dans les rangs des volontaires républicains, qui se sont si généreusement offerts pour aller partager votre gloire et vos périls.

Adieu, mon cher M. soutenez le courage de vos vaillants camarades, des sauveurs et des vengeurs ne tarderont pas à traverser les mers pour s'unir à vous, et si je ne puis selon mes désirs, me joindre à eux, mes vœux les accompagneront, et je continuerai ici à servir une si belle cause au service de laquelle je dépenserai s'il le faut mon dernier écu, comme je voudrais verser pour elle, la dernière goutte de mon sang.

France.

PARIS, 28 MAI.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

PRESIDENCE DE M. KERATRY DOYEN D'AGE.

Séance du 28 mai.

Une assez grande affluence se presse sur le pont de la Concorde et en avant de la grille d'entrée de ce côté, ainsi que sur la place de Bourgogne, attirée par le désir de voir les nouveaux représentants.

A midi, les tribunes sont ouvertes.

Aucun changement n'a été opéré dans les dispositions intérieures de la salle.

Les représentants arrivent successivement.

M. BOICHOT est en tenue de sergent-major des carabiniers d'infanterie légère; il porte un chevron.

M. RATTIER porte l'uniforme de sergent d'infanterie de ligne.

Ces deux représentants siègent à côté l'un de l'autre à l'un des bancs supérieurs du centre gauche.

Un certain nombre de membres non-réélus de l'Assemblée Constituante occupent la tribune réservée aux membres de l'ancienne législature. Parmi eux nous remarquons MM. Goudchaux, Trélat et Gent.

A midi un quart, M. de Keratry, doyen d'âge et MM. les secrétaires provisoires, pris parmi les plus jeunes membres de l'Assemblée, viennent prendre place au fauteuil et au bureau.

Les secrétaires sont M. Boch, Estancellin, Rolland (Saône-et-Loire) de Coislin, Commissaire et Banerel.

M. COMMISSAIRE porte l'uniforme de sergent des chasseurs à pied.

Quoique le bureau ait pris place, il s'écoule une demi-heure avant que la séance ne soit ouverte. De nombreux groupes se forment de tous les côtés.

Parmi les anciens représentants réélus, nous remarquons MM. le général Bugeaud, le général Cavaignac, le général Changarnier, Thiers, Dupin aîné, Berryer, Abbateucci, qui annonce ainsi être prêt à sacrifier ses fonctions de magistrat à celles de représentant; Taschereau, Broche, Grandin, le général Bedeau, le général Baraguay d'Hilliers, Coquerel, etc.

Parmi les nouveaux, on distingue MM. Broglie, de la Moskowa, Vitet, Chagaray, Lepelletier d'Aunay, etc.

On entend les cris de *Vive la République!* proferés par la foule du dehors.

A midi et demi, M. le président déclare la séance ouverte.

M. DE KERATRY prend la parole en ces termes :

« Messieurs les représentants de la première Assemblée législative de la République française.

« Le ciel, en prolongeant mes jours au-delà des limites ordinairement assignées à la vie humaine; et aussi les suffrages de mes braves concitoyens du Finistère, qui m'ont pendant trente ans, honore de leur mandat, m'appellent à présider les premiers travaux de cette Assemblée.

« Je sens toute les obligations que ce devoir impose; je vais essayer (et j'espère y réussir avec votre bienveillance et avec le concours de votre bureau) de constituer et de régulariser cette Assemblée et de lui donner les officiers avec lesquels elle doit exercer avec régularité ses pouvoirs.

« Nos allons d'abord procéder au tirage au sort des bureaux et ensuite à la vérification des pouvoirs. Cette vérification aura lieu immédiatement dans les bureaux. On mettra de côté les procès-verbaux d'élections qui pourront donner lieu à quelques observations et sur lesquels il sera fait plus tard des rapports spéciaux. Quant à ceux qui ne donneront lieu à aucune difficulté, je crois que la chambre jugera à propos que les élections qu'ils concernent soient soumises sans retard à son appréciation.

« Il m'a été adressé cinq demandes de congés (Marques d'étonnement) Elles sont fondées sur l'état de maladie ou de convalescence des signataires. Ce sont MM. de Larochejacquelein, de Corcelles, Teillard, du Lupé et.....

« Aux termes de la Constitution, la session est ouverte, l'Assemblée nationale législative est constituée dès à présent.

« Conformément aux articles 1, 2 et 17 des réglemens existants, il va être procédé au tirage des bureaux: l'Assemblée se retirera aussitôt dans les bureaux pour vérifier les pouvoirs. J'ai eu soin de faire déposer dans chaque bureau un certain nombre de procès-verbaux d'élection.

« S'il y a lieu de tenir séance ce soir, l'Assemblée en sera prévenue à temps, autrement la séance serait renvoyée à demain.»

M. ODILLON BARROT, ministre de la justice, à la parole.

Citoyens représentants, dit-il, aux termes de la Constitution, cette Assemblée est Constituée de plein droit; elle ne tient ses pouvoirs que des votes des électeurs et de la Constitution.

Le pouvoir exécutif doit se borner à constater le fait et à s'associer aux espérances qu'a exprimées votre président.

Le pouvoir exécutif, aux termes de la Constitution, est appelé à vous présenter l'exposé de la situation. Il est prêt à remplir ce devoir. Il s'empresse de le faire aussitôt que cette Assemblée sera définitivement constituée.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, prend la parole en ces termes :

La salle des séances a été disposée pour contenir 900 représentants; ce nombre étant aujourd'hui restreint à 750, il serait possible, par de nouvelles dispositions d'améliorer l'état de cette salle.

Pendant le peu de jours qu'exigeront ces travaux, l'Assemblée pourrait siéger dans l'ancienne salle, et je viens vous demander l'autorisation nécessaire pour ce changement temporaire de localité (Oui! oui!)

M. LE PRESIDENT: Conformément à la proposition de M. le ministre des travaux publics et à l'assentiment que vous lui avez donné, il est décidé que les séances ne tiendront provisoirement dans l'ancienne salle.

M. le président procède au tirage au sort des bureaux. A une heure et demie, et pendant que les membres de l'Assemblée sont dans les bureaux. M. le président fait connaître au petit nombre resté dans la salle que l'architecte du palais vient de lui faire savoir qu'il lui est impossible de commencer les changemens projetés à la salle avant trois jours, parce que les préparatifs à cet effet ne sont pas terminés.

En conséquence, M. le président annonce que, pour quelques jours encore, les séances continueront à être tenues dans la nouvelle salle.

La séance est levée à une heure trois quarts.

Demain, à deux heures, séance publique. Vérification des pouvoirs.

CONSTITUTION DES BUREAUX.

Immédiatement après le tirage au sort des bureaux en séance publique, les représentants se sont retirés dans leurs bureaux respectifs pour nommer leurs présidents et secrétaires.

Ont été nommés :

- 1er. bureau. — MM. Molé, président; de Larcy secrét.
- 2. — MM. de Panat, présid.; Bérard secrét.
- 3e. — MM.
- 4. — MM. Bugeaud, présid.; Gaslonde secrét.
- 5e. — MM. Bedeau, présid.; V. Lefranc, sec.
- 6a. — MM. Baroche, présid.; Poujoulat, sec.
- 7e. — MM. Dupin, président.
- 8e. — MM. de Rémusat, pré.; E. Leroux, sec.
- 9e. — MM. Goin, pré.; Mortimer-Ternaux, sec.
- 10e. — MM. Broglie, présid.; Taluet, secrét.
- 11e. — MM. Thiers, présid., Hippo Fortoul, sec.
- 12e. — MM. Bauchard, pré., de Laboulie, sec.
- 13e. — MM. Mauguin, présid.; Fresneau, sec.
- 14e. — MM. Arago, (François), p. Leverrier.
- 15e. — MM. le gé. Cavaignac, pré., Payer, sec.

NOUVELLES DIVERSES.

On nous écrit d'une ville du Jura :

« Encore une Californie! Un batelier vient de faire une grande découverte dans la rivière d'Ain: un gros morceau d'or massif, désigné par les minéralogistes sous le nom de pépite, s'est offert à ses regards, au milieu des sables de la rivière. L'auteur de la trouvaille, pour en reconnaître la nature, essaya de l'entamer avec une hache; mais son attention fut éveillée par la couleur jaune du métal, qu'il se hâta de porter à Arinthod. Là, un amateur lui offrit 2 francs; un autre 200 francs; enfin, un troisième alla jusqu'à 800 francs. Voyant cette rapide surenchère, Napoléon Gentil (c'est le nom du fortuné batelier) est parti pour Lyon avec son trésor dans l'espoir de le vendre à un haut prix. Comment ce morceau d'or est-il arrivé là? Est-il l'indice d'une mine d'or placée dans le voisinage, et dont la rivière d'Ain, nouveau Pactole, entraînerait des parcelles.

On annonce de Civita Vecchia que le roi de Naples avait rapporté son quartier général dans ses Etats. Il est en ce moment à Gaëte.

Il se confirme que Garibaldi a battu les Napolitains à Veletri.

Le 11 mai, l'Assemblée Nationale a rendu un décret sur les mesures à prendre pour sa sécurité, dont le *Courrier de la Gironde* ne rapporte que 2 art. conçus en ces termes :

Art. 6. Le président reste chargé de veiller à la sécurité intérieure et extérieure de l'Assemblée Nationale. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités, dont il jugerait le concours nécessaire. Ces réquisitions peuvent être faites directement à tous les officiers, commandans et fonctionnaires, lesquels doivent obéir immédiatement sous les peines portées par la loi.

Art. 7. Le président peut déléguer ce droit de réquisitions aux questeurs de l'Assemblée ou à l'un d'eux.

Le *Courrier*, qui semble fort animé contre M. Armand Marrast, censure amèrement cette décision qu'il traite de ridicule combinaison, de grande erreur, etc. Au point de vue personnel, où s'est placé le *Courrier de la Gironde* dans cette discussion, il n'en pouvait guère être autrement. « Les rois mêmes, dit-il en terminant, n'avaient pas un pouvoir pareil ; nous ne savons pas pourquoi le citoyen Armand Marrast serait plus puissant qu'un roi. » — Et d'abord, pourrait-on répondre au *Courrier*, il y a quelque chose de plus puissant qu'un roi, c'est le peuple, et surtout le peuple délibérant, dont le président de l'Assemblée est la personnification ; ensuite, il ne s'agit nullement de M. Armand Marrast, dont le pouvoir a été soumis tous les mois à un nouveau scrutin, mais du président de l'Assemblée Nationale. C'est en mêlant les questions de personne aux questions de principes qu'on tombe dans l'erreur ou qu'on devient injuste.

A notre modeste avis, cette mesure est bonne ; elle est d'ailleurs d'une conséquence parfaitement logique avec les principes démocratiques qui régissent la France.

On lit dans le *Moniteur* :

Le président de la République,

Vu la démission donnée par M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, et acceptée par le président de la République.

Arrête ce qui suit :

« M. Lacrosse, ministre des travaux publics, est chargé par interim des fonctions de ministre de l'intérieur. »

C'est le 28 mai que l'Assemblée législative se réunit, et c'est, dit-on, la veille que le *Moniteur* fera connaître la recomposition du ministère. On dit que des propositions ont été faites à M. Dufaure et à M. Molé, mais ni l'un ni l'autre n'ont voulu s'engager à composer un ministère avant de connaître l'ensemble des élections générales.

On a toujours accueilli avec incrédulité ce que les historiens racontent du fameux échantillon de blé africain envoyé à l'empereur Néron. M. Fruitier de Cheraga (algérien), vient de présenter à la commission chargée d'examiner les produits de l'industrie algérienne un spécimen analogue à celui qui excita jadis l'admiration des Romains : c'est une tige de blé provenue d'un seul grain, et qui est chargée de 152 magnifiques épis. La commission a décidé que ce remarquable produit de l'agriculture locale serait mis au nombre des objets qui doivent figurer à la prochaine exposition de la métropole.

C'est demain ou après demain que les bureaux de l'Assemblée s'occuperont de la proposition de M. Ferdinand Flocon, relative à la communication des documens qui concernent l'intervention russe en Autriche. La commission nommée, M. le ministre des affaires étrangères devra communiquer les documens relatifs à l'intervention.

On disait ce matin qu'une insurrection assez sérieuse avait éclaté à Vienne en Autriche ; elle aurait eu pour motif l'approche des Hongrois, qui sont maintenant sous les murs de Presbourg, à quelques lieues de la capitale de l'empire autrichien.

On écrit de Eemberg (Gallicie), 5 mai :

« 120 000 russes viennent d'entrer dans la Gallicie pour se rendre dans la Hongrie : le prince Paskewitch en a le commandement en chef. En joignant à ce chiffre les 50 mille hommes qui sont déjà entrés dans la Transylvanie, on trouvera que la Russie a mis en campagne 200,000 soldats. »

« Des colonnes nombreuses arrivent de l'intérieur de la Russie pour occuper la Pologne et la frontière méridionale. »

CONSULAT GENERAL DE FRANCE.

Le public est prevenu que le lundi 13 de ce mois il sera procédé au Consulat General de France, à l'adjudication de la fourniture des rations de vivres distribuées aux français necessiteux.

Les soumissions par lettres cachetées seront reçues, ce même jour, jusqu'à 4 heures du soir, dans le bureau de la chancellerie, pour être soumises à la Commission de Bienfaisance instituée sous la présidence de M. le Chargé d'affaires de France.

Le cahier des charges de cette fourniture est tenu dès aujourd'hui, dans la chancellerie, à la disposition, des personnes qui desireraient le consulter.

Montevideo, le 8 août 1849.

PREFECTURE DE POLICE.

Pour la dernière fois on publie ci-après les deux articles de l'Edit du 1er mars 1844 pour qu'on n'en allegue point l'ignorance dans les cas de leur application.

Article 9. Toutes les personnes qui arriveront à cette ville, se presenteront immédiatement au bureau de Police, ou on leur donnera une papelette qui prouvera qu'elles se sont présentées et elles seront invitées par l'officier chargé de delivrer ces papelettes à lire les dispositions de Police qui pourront leur être nécessaire. Ces dispositions écrites seront affichées dans l'antichambre du bureau, qui est toujours ouverte au public.

Article 10. La personne qui ne se conformera aux dispositions qui precedent sera passible d'une amende de 25 piastres ou d'une detention equivalente.

Montevideo, le 4 août de 1849.

AVIS DIVERS.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure a simple et double detente.

De la place de la Matriz esquina du Cabilo on voit l'enseigne



Le soussigné devant partir très prochainement pour Buenos-Ayres et pour l'Europe, prie les personnes qui seraient en compte ou affaires avec lui, de vouloir bien s'adresser à lui directement rue 25 de mayo n° 174.—Montevideo le 25 juillet 1849.

Valentin Gallino.

LA CONSTITUTION

DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE,

Premulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

A VENDRE.

Un billar à un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés ont en vente à l'imprimerie du PATRIOTE.

Des Peches Capitaux, — L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il n'en trouve que très peu d'exemplaires.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Se compra

Una casita chica ó un sitio. Ocúrrase a la imprenta de este Diario.

Gants et cravattes

Gants de cheveau de couleur pour hommes et pour dames ; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 mai n. 251, maison du consul italien.

A vendre

A TRES BON COMPTE

Sous carbonate de soude et blanc d'Espagne de 1^{ère} qualité, à l'usage de Messieurs les Pharmaciens, Peintres, fabricants de savon, de chandelles, etc. etc. S'adresser au bureau du journal.

Importante á todos.

Agua de Colonia y agua sedativa del Dr. Raspail, esencia de anis, ginebra, canela y clavel. tinta negra y azul mui fina, lacre punzó y negro de superior calidad, soda purgante y de refresco, esencia coronada y Gratia-probatum, aceite de oso y de otras clases para el pelo de superior calidad, líquido eficaz para curar los sabañones del Dr. A. Cooper, garantido, jabon vegetal para sacar manchas en paño cualquiera que sea, Elixir de Guillen, vino de zarzaparrilla del Dr. Albert. Todos estos renglones se encontrarán y otros muchos de la misma clase en la Droguería del Aguila Dorada, calle del Sarandí núm. 222.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer a ses habitants qu'il a transferé son domicile dans le logement qu'occupait le defunt Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missiones, n° 118.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n°. 162.